



Étaient présents : François DESCOEUR, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, Marc BENECH, Véronique CHABEAUD, Louis CHAMBON, Jacques CHASSAGNE, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Colette DAUZET, André DAYRAL, Henri DIDELOT, Jean-Marie FABRE, Christian FOURNIER, Jean-Pierre FRUQUIERES, Jacques KLEM, Jean-Louis LAYAC, Jean-Pierre CINQUALBRES, Christian LUSSERT, Jean-Bernard PASSENAUD, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Monique VIOSSANGE

Excusés : Michel FABRE, Emmanuel FONROUGE, Isabelle GARRELON, Marie-Lyse DUNION, Jean RODDE, Claude VERDIER

Représentés: Jean-Yves BONY par Jean-Noël PARRA, Jean-Louis FAURE par Patrice FALIES, Régis JOUDRIER par Albert ROCHETTE, Jean-Christophe BORNE par François DESCOEUR, Thérèse SOURIS par Martial MEYDIEU, Michel CHAMPS par Christian LUSSERT, Jean-Louis FRAYSSE par Colette DAUZET, Claude HEMBERT par Bruno FAURE, Jean LOUISFERT par André DUJOLS, Dominique REMY par Jacques KLEM

Ordre du Jour

- Approbation des attributions de compensation
- Comptes administratifs 2018
- Comptes de gestion 2018
- Vote des taux 2019
- Budgets primitifs 2019
- Dotation office de tourisme
- Questions diverses

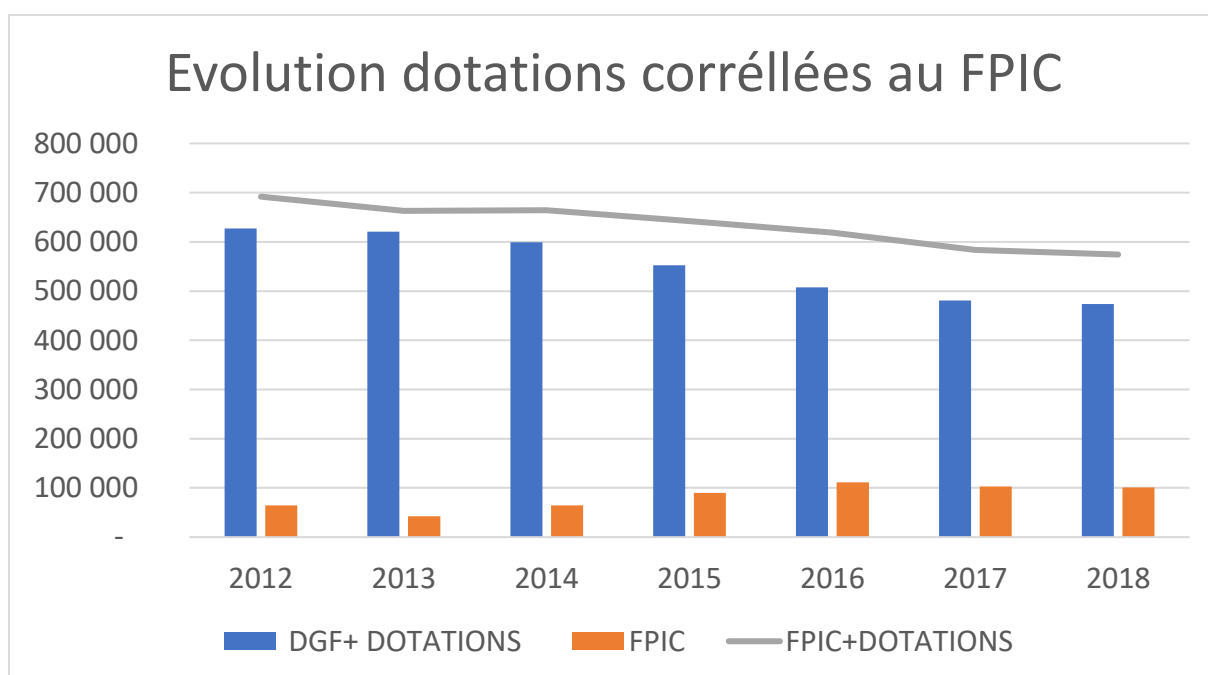
1. Situation financière de la collectivité

Le Président dresse une présentation de la situation financière de la collectivité.

Malgré une baisse ininterrompue des dotations de l'état depuis 2011 (-528 000€ en cumulé depuis 2011), la collectivité maintient une situation saine caractérisée par :

- de faibles charges de fonctionnement (338 295€)
- un taux d'épargne brute de 17.39%
- un important volet d'investissement (3 571 160€ en 2018 tous budgets confondus)

		2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Impôts ménages	Taxe d'habitation	1 137 547	1 134 634	1 186 709	1 162 049	1 174 213	1 199 477
	Taxe foncière sur prop bâties	97 762	99 652	102 332	102 874	104 448	107 061
	Taxe foncières sur prop non bâties	117 456	118 975	120 108	121 084	121 900	123 133
	<i>TOTAL impôt ménages</i>	1 352 765	1 353 261	1 409 149	1 386 007	1 400 561	1 429 671
	<i>Compensation fiscale ménages</i>	129 072	130 252	137 374	116 105	145 973	146 572
Impôts entreprises	Côtisation Foncière des Entreprises	320 886	321 152	321 927	326 069	311 741	325 408
	CVAE	184 356	182 248	193 284	185 729	178 292	194 418
	IFER	78 696	75 558	76 410	78 447	87 175	77 474
	<i>TOTAL impôt entreprises</i>	583 938	578 958	591 621	590 245	577 208	597 300
	<i>Compensation fiscale entreprises</i>	21 016	16 220	11 576	9 159	2 965	1 189
	TOTAL FISCALITE	1 936 703	1 932 219	2 000 770	1 976 252	1 977 769	2 026 971
	TOTAL Compensation	150 088	146 472	148 950	125 264	148 938	147 761



Evolution des niveaux d'épargne de la collectivité

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement cum	5070606	5009354	4386886	5238572	4602142
Dépenses de fonctionnement cum	4181874	4107308	3496731	4297471	3607464
Epargne de gestion	888733	902046	890155	941100	994678
Intérêts de la dette	220165	191519	167984	143069	194502
EPARGNE BRUTE	668567	710527	722171	798031	800176
Capital	359281	412549	403829	445361	669153
EPARGNE NETTE	309286	297978	318342	352670	131024

En 8 années 21,63millions d'investissements réalisés par la CC du Pays de Salers

2. Dotation Office de tourisme 2019 (DECC 2019 023)

Le Président rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Salers, constitué sous forme d'EPIC, intègre dans ses recettes de fonctionnement une dotation de la communauté de communes. Le Président rappelle les missions et projets de l'Office de Tourisme.

Dans ce cadre, il propose aux membres du conseil de verser une dotation 2018 d'un montant de 225 000 €. Cette somme sera portée à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget général et versée par dixième.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président

3. Vote des taux 2019 (DECC 2019 004)

→ Les élus à l'unanimité :

Décident de voter un taux de CFE de 29.59%,

Décident de voter les taux « ménages » suivants :

- Taxe d'habitation : 12.02%
- Taxe sur le foncier bâti : 1,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 10.37%
- Taxe Ordures Ménagères : 12.95%

4. Approbation du montant des attributions de compensation (DECC 2019 022)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1569 du 28 décembre 2017

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les communes membres de la communauté;

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie les 22 octobre 2018 et 12 novembre 2018;

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté à l'unanimité (moins 2 abstentions) par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T), le 12 novembre 2018;

Considérant que les conclusions de ce rapport ont été entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Vu l'exposé du Président;

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire à la majorité : (27 pour ; 3 abstentions : André DUJOLS, Jean LOUISFERT représenté par André DUJOLS, Marc BENECH ; 9 contre : Martial MEYDIEU, Thérèse SOURIS représentée par Martial MEYDIEU, Michel CONSTANT, Jacques KLEM, Dominique

REMY représentée par Jacques KLEM, Christian LUSSERT, Michel CHAMP représenté par Christian LUSSERT, Jacques CHASSAGNE, Véronique CHABEAUD)

- DECIDE de retenir le régime de droit commun

- APPROUVE les montants définitifs des attributions de compensation versées aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Salers à compter de l'exercice 2019 tels que décrits ci-dessous.

Commune	Montant ACTP prenant effet à compter de l'année 2019
Ally	23 463,80
Anglards de Salers	-12 173,15
Barriac les Bosquets	-7 550,00
Besse	-4 423,22
Brageac	4 548,00
Chausсенac	-15 924,07
Escorailles	-777,00
Le Falgoux	-14 375,16
Le Fau	-1 229,00
Le Vaultmier	-7 339,04
Fontanges	-8 222,32
Freix Anglards	-5 324,36
Girgols	-3 966,06
Pleaux	234 305,50
St Bonnet	-36 753,23
St Cernin	27 917,28
St Chamant	-9 420,92
St Cirques	-19 002,11
St Illide	16 833,51
St Martin Ces	8 130,43
St Martin Vx	78 420,35
St Paul	-4 720,84
St Projet	-5 336,64
St Vincent	-8 907,36
Ste Eulalie	6 626,00
Salers	42 724,77
Tournemire	-4 256,37

AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

→ Les élus déclarent que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

6. Votes des comptes administratifs

a. Vote du compte administratif Budget Général 2018 (DECC 2019_006)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		425 126.60	543 798.11		543 798.11	425 126.60
Opérations de l'exercice	3 124 226.95	3 322 444.84	2 598 755.18	2 574 843.83	5 722 982.13	5 897 288.67
TOTAUX	3 124 226.95	3 747 571.44	3 142 553.29	2 574 843.83	6 266 780.24	6 322 415.27
Résultat de clôture		623 344.49	567 709.46			55 635.03
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				55 635.03
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

623 344.49	au compte 002 (recette de fonctionnement)
------------	---

b. Vote du compte administratif OM 2018 (DECC 2019 007)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			132 296.52		132 296.52	
Opérations de l'exercice	959 733.06	1 069 520.11	336 290.65	202 223.44	1 296 023.71	1 271 743.55
TOTAUX	959 733.06	1 069 520.11	468 587.17	202 223.44	1 428 320.23	1 271 743.55
Résultat de clôture		109 787.05	266 363.73		156 576.68	
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total			156 576.68	
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				162 737.62

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

109 787.05	au compte 1068 (recette d'investissement)
------------	---

c. Vote du compte administratif - budget GBL 2018 (DECC 2019 010)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0.57	69 948.53		69 948.53	0.57
Opérations de l'exercice	3 160.16	800.00	1 016 386.77	986 025.07	1 019 546.93	986 825.07
TOTAUX	3 160.16	800.57	1 086 335.30	986 025.07	1 089 495.46	986 825.64

Résultat de clôture	2 359.59		100 310.23		102 669.82	
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement			102 669.82	
		Pour mémoire : virement à la s				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

d. Vote du compte administratif transports scolaires 2018 (DECC 2019 012)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	66 271.95	66 271.95			66 271.95	66 271.95
TOTAUX	66 271.95	66 271.95			66 271.95	66 271.95
Résultat de clôture						
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement				
		Pour mémoire : virement à la s				

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

e. Vote du compte administratif Coopérative 2018 (DECC 2019 014)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	86 858.44		482 035.85		568 894.29	

Opérations de l'exercice	202 737.47	172 114.46	203 000.01	146 367.19	405 737.48	318 481.65
TOTAUX	289 595.91	172 114.46	685 035.86	146 367.19	974 631.77	318 481.65
Résultat de clôture	117 481.45		538 668.67		656 150.12	
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement		656 150.12	
			Pour mémoire : virement à la s			553 034.12

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

f. Vote du compte administratif SPANC 2018 (DECC 2019 016)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 818.00		73 098.86		80 916.86	
Opérations de l'exercice	50 168.26	80 973.00	45 925.18	70 563.50	96 093.44	151 536.50
TOTAUX	57 986.26	80 973.00	119 024.04	70 563.50	177 010.30	151 536.50
Résultat de clôture		22 986.74	48 460.54		25 473.80	
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement		25 473.80	
			Pour mémoire : virement à la s			42 998.86

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

g. Vote du compte administratif - assainissement 2018 (DECC 2019 018)

Le conseil communautaire constate le compte administratif qui peut être ainsi résumé :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	210 846.29	174 461.28	323 474.85	15 452.90	534 321.14	189 914.18
TOTAUX	210 846.29	174 461.28	323 474.85	15 452.90	534 321.14	189 914.18
Résultat de clôture	36 385.01		308 021.95		344 406.96	
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement			344 406.96	
		Pour mémoire : virement à la s				274 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

7. Vote des budgets primitifs

Le Président fait lecture aux élus des documents préparatoires qui leur ont été envoyés par voie postale, concernant les différents budgets primitifs du budget général et des budgets annexes.

a. Budget Général 2019 (DECC 2019 008)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 5 421 231.64€
 - Recettes : 5 421 231.64€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 6 161 172.21€
 - Recettes : 6 161 172.21€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité

b. OM 2019 (DECC 2019 009)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 080 514.54€
 - Recettes : 1 080 514.54€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 850 371.68€
 - Recettes : 850 371.68€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

c. SPANC 2019 (DECC 2019 017)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 110 000.00€
 - Recettes : 110 000.00€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 180 000.00€
 - Recettes : 180 000.00€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité

d. Assainissement 2019 (DECC 2019 019)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 848 096.21€
 - Recettes : 848 096.21€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 1 035 021.95€
 - Recettes : 1 035 021.95€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à la majorité (27 pour; 3 abstentions : André DUJOLS, Jean LOUISFERT ayant donné pouvoir à André DUJOLS, Marc BENECH; 9 contre: Martial MEYDIEU, Thérèse SOURIS ayant donné pouvoir à Martial MEYDIEU, Michel CONSTANT, Jacques KLEM, Dominique REMY ayant donné pouvoir à Jacques KLEM, Véronique CHABEAUD, Christian LUSSERT, Michel CHAMP ayant donné pouvoir à Christian LUSSERT, Jacques CHASSAGNE)

e. GBL 2019 (DECC 2019 020)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 506 870.39€
 - Recettes : 506 870.39€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 1 182 160.23€
 - Recettes : 1 182 160.23€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité

f. Transports scolaires 2019 (DECC 2019 013)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 67 500.00€
 - Recettes : 67 500.00€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité

g. Coopérative St Bonnet de Salers 2019 (DECC 2019 015)

Le Président propose le BP s'équilibrant de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 930 115.58€
 - Recettes : 930 115.58€
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 738 834.13€
 - Recettes : 738 834.13€

→ Les élus adoptent ce budget prévisionnel à l'unanimité